



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 122801

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation actuelle des ergothérapeutes. La profession attend : la mise en oeuvre d'un groupe de travail piloté par le ministère de la santé et portant sur la réalisation du référentiel métier, préalable nécessaire à la réalisation du référentiel formation comme c'est déjà le cas pour certaines autres professions paramédicales (infirmier, sage-femme, kinésithérapeute, orthophoniste) ; les mêmes avantages sociaux entre étudiants de filières paramédicales notamment sur les indemnités de stage accordées aux étudiants infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes ; les mêmes avantages sociaux entre étudiants paramédicaux et universitaires, notamment sur les bourses ; l'intégration de leurs formations au système universitaire suite aux accords de Bologne signés par la France, avec une reconnaissance de la formation à un niveau bac + trois ans (trois ans reconnus, aujourd'hui bac + deux). En conséquence, il lui demande de lui faire savoir s'il envisage de donner une suite favorable aux revendications des ergothérapeutes afin d'intégrer leur profession à la redéfinition des professions et des études paramédicales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122801

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4236